

1. Informations générales

Intitulé de l'U.E.	Sciences humaines 2			Code	K4EA2
Bloc	4	Quadrimestre	1		
Crédits ECTS	5	Volume horaire	60 h		
Unité prérequis pour cette U.E.	nihil	Unité co-requis avec cette U.E. :	nihil		
Cycle	Bachelier	Certification CFC	Niveau 7		
Langue d'enseignement	Français	Langue d'évaluation	Français		
Responsable d'Unité	Caroline VANKEERBERGHEN		cvankeerberghen@he2b.be		
Enseignants	K4EA2.1 Déontologie – Éthique	<i>Nadine HOLLAERT</i>			
	K4EA2.2 Droit	<i>Caroline VANKEERBERGHEN</i>			
Remarque	<i>L'évaluation des acquis de cette unité d'enseignement est une note calculée avec réussite à 10/20 pour chaque activité d'apprentissage et qu'un échec dans une des activités d'apprentissage entraîne la non validation de l'UE.</i>				

2. Compétences visées (en rapport avec le référentiel de compétences)

- S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle (développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité ; ...).
- Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires (pratiquer à l'intérieur d'un cadre éthique, respecter la déontologie propre à la profession ; ...).
- Diriger (respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique ; ...).
- Assurer une communication professionnelle (transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes ; développer des modes de communications adaptés au contexte rencontré ; utiliser les outils de communication existants ; communiquer avec les patients, avec ses pairs et les différents acteurs de santé...

3. Acquis d'apprentissage

L'enseignement de l'unité constitue une base essentielle pour la compréhension des (dys) fonctionnements de l'être humain, dans les domaines des "Sciences Humaines" étudiées tout au long du cursus (psychologie, déontologie, droit, évaluation psychiatrique, psychopathologie, éthique). Il est attendu de l'étudiant d'assurer, à terme, une mobilisation conjointe des acquis, en vue d'une mise en œuvre dans le cadre spécifique de pratiques professionnelles futures.

L'unité d'enseignement "Sciences Humaines 2" dispense des cours théoriques visant à susciter chez l'étudiant:

- une réflexion scientifique, l'intérêt des sciences humaines, dans le cadre spécifique de pratiques professionnelles futures.

Il est attendu de l'étudiant d'assurer une mobilisation conjointe des pré-requis et acquis (cf. infra - Contenus ...) en vue de faire la preuve d'une connaissance suffisante des concepts de base abordés (travail pluridisciplinaire ; responsabilités médicale ; droit du patient ; éthique ; ...), cas pratiques, ...

L'étudiant devra pouvoir y faire référence avec aisance tout au long de son cursus(*) et à terme dans le cadre spécifique de pratiques professionnelles futures.

NB: Les activités d'enseignement et les évaluations pourraient être organisées à distance si les conditions sanitaires l'exigent.

Intitulé de l'AA	Déontologie – Éthique		Code	K4EA2.1
Volume horaire	15 h	Pondération dans l'UE	50 %	
Quadrimestre	1	Participation		

Contenu succinct

1. Paysage socio-politique des soins de santé
2. Collaboration entre kinésithérapeutes, remplacements, groupements de professions différentes
3. Installation d'un cabinet règles générales et particulières
4. Prestations de kinésithérapie et textes légaux
5. Exercices pratiques (nomenclature, attestation de soins)
6. Rudiments de fiscalité (revenus et frais professionnels, cotisations sociales, impôts,...)
7. Promotion de la Qualité : PQK, Pe Online, GLEK, Peer review,

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage

Présentation sous forme d'exposé transmissif, interrompue de moments réflexifs (illustration de l'exposé par des situations concrètes issues de l'expérience vécue en stages par les étudiants) et d'exercices pratiques (nomenclature, attestations de soins) etc..

Supports éventuels à l'acquis des compétences

Modalités d'évaluation	En cas d'échec dans une AA, la note la plus basse des 2 AA (Déontologie-Ethique et droit) sera reprise dans la note de l'AA.			
	Part d'évaluation continue	Part de travaux et Interrogations	Part d'examen en session	Type d'examen
1 ^{ère} session	%	%	100 %	Écrit
2 ^{ème} session	-	-	100 %	Écrit

Intitulé de la sous AA	Droit		Code	K4EA2.2
Volume horaire	15 h	Pondération dans l'UE	50 %	
Quadrimestre	1	Participation		

Contenu succinct

- I. Notions de droit des personnes
- ii. Notions de droit médical
- iii. Notions de droit social

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage

Cours ex cathedra en présentiel nécessitant un travail complémentaire à distance.

Supports éventuels à l'acquis des compétences

Le syllabus est un support utile pour suivre les enseignements. Il est entendu que des compléments parfois importants sont apportés lors de l'exposé oral au vu de l'évolution du droit et des modifications législatives que les étudiants sont tout naturellement invités à suivre.

Bibliographie

- * Le Code de droit civil
- * Le Code de droit pénal
- * La loi du 22 août 2002 relative aux droits des patients ; La loi du 26 juin 1990 sur la protection des malades mentaux et la loi du 21 avril 2007 relative à l'internement des personnes atteintes d'un trouble mental ; La loi du 17 mars 2013 réformant le régime de protection des personnes adultes fragilisées ; La loi du 31 mars 2010 sur le fonds des Accidents médicaux ; La loi du 28 mai 2002 sur l'euthanasie, l'assistance au suicide et les soins palliatifs
- * VANSWEEVELT T. , *La responsabilité des professionnels de la santé*, Wolters Kluwer, 2015
- * LELEU Y.H., *Droit des personnes et des familles*, Larcier 2016
- * GENICOT G., *Droit médical et biomédical*, Larcier, éd.2010

Modalités d'évaluation	En cas d'échec dans une AA, la note la plus basse des 2 AA (Déontologie-Éthique et droit) sera reprise dans la note de l'AA.			
	Part d'évaluation continue	Part de travaux et Interrogations	Part d'examen en session	Type d'examen
1 ^{ère} session	%	%	100 %	Oral
2 ^{ème} session	-	-	100 %	Oral